

LE LIVRE INTERDIT

Habiba en avait plusieurs dans son sac...

Habiba risque trois ans de prison.

Pourquoi ? Pour avoir possédé le livre le plus lu au monde !

TIARET

Tassés sur un banc du tribunal correctionnel de Tiaret, en Algérie, les journalistes, calepin et stylo en main sont venus en nombre, ce mardi 20 mai. Une présence dont le président se serait visiblement passé, lui qui souhaitait une certaine discrétion autour des débats. Il faut dire que l'affaire que l'on juge aujourd'hui est délicate : une jeune femme est accusée d'avoir eu en sa possession le livre le plus lu au monde, une bible ! L'accusée s'appelle Habiba Kouider, 37 ans. Elle est éducatrice dans une crèche. Convertie au christianisme, elle a été contrôlée dans un bus au mois de mars dernier avec des bibles dans son sac. Or depuis 2006, en Algérie, la détention de livres religieux autres que musulmans est interdite. C'est un délit passible de prison ! D'abord présentée à un juge, Habiba se voit proposer un étrange marché :

- Si tu réintègres l'islam, lui dit le magistrat, je classe le dossier, mais si tu persistes dans le péché, tu subiras les foudres de la justice !

LES CARNETS DES JOURNALISTES CONFISQUÉS

Habiba refuse de marchander sa foi, et c'est pourquoi elle se retrouve, ce 20 mai, frêle et timide dans le box des accusés.

- Quelle est ta religion ? Interroge le président sans ménagement.
- Je suis chrétienne, répond Habiba. Je me suis convertie en 2004 à l'église d'Oran.
- Les curés t'ont fait boire leur eau bénite qui mène au paradis, lance alors le magistrat, avec un sourire méprisant.

L'accusée ne répond pas. Elle reste digne.

Dans la salle, les journalistes ne perdent rien de ces échanges. Ce qui affole complètement le président.

- Qui vous a donné l'autorisation de prendre des notes ? Lance-t-il, passablement énervé.
- L'audience est publique, la presse a le droit d'être là, défend l'avocate d'Habiba Kouider, Me Khalfoun.

Mais le président n'en a cure. Il ordonne la confiscation des carnets des journalistes. Ce qui ne les empêchera pas de rendre témoignage de la suite des débats.

Rappelant que l'islam est religieux d'Etat, le procureur a requis trois ans de prison ferme à l'encontre de l'accusée. Trois ans de prison pour lu une bible...

Le jugement est attendu le 27 mai prochain.

Magazine d'enquêtes «le nouveau DETECTIVE» du 28 mai 2008